

Cahier de doléances du Tiers État de Marssac-sur-Tarn (Tarn)

Cahier des doléances, pour la communauté de Marssac

L'assemblée de ladite communauté étant convoquée, on demande ce qui suit

1°. qu'on se rapporte aux délibérations prises par les trois ordres de la ville et du diocèse d'Alby les vingt un janvier, et onse février dernier.

2°. on demande que le parlement de Toulouse soit maintenu dans le droit d'enregistrer tous édits, déclarations, et lettres patentes, même en matière bursale.

3°. on demande l'établissement d'un sénéchal à Alby.

4°. on consent à l'aliénation des domaines du Roy pour le paiement des dettes de l'état, et des domaines ruraux des communautés pour le paiement de leurs dettes, ou de celles des diocèses et provinces.

5°. de charger les décimateurs, des églises, cimetières, et presbytères.

6°. d'établir des bureaux de charité dans les communautés, pour que chacune nourrisse ses pauvres, et défende la mendicité.

7°. de faire contribuer tous les fonds et droits fonciers au paiement de la taille.

8°. de supprimer les droits onéreux au commerce et aux gens pauvres.

9°. faire un nouveau règlement sur les métiers et sur les enrôlements des enfants de ville.

10°. fixer la perception de la dime d'une manière uniforme tant pour les denrées qui doivent y être sujettes que pour la cote, de supprimer la dime du fourrage, attendu dans la communauté ne se ramasse point la quatrième partie nécessaire.

11°. on demande le rétablissement du moulin appartenant à la communauté situé sur la rivière du Tarn ; ou le déchargement des impositions que ladite communauté paie à raison du moulin.

12°. ladite communauté demande d'être déchargée des impositions des biens prétendus nobles ; et demande encore le remboursement desdites impositions ^{ajouté} *aux possesseurs desdits biens*¹ quelle a été obligée de payer depuis 1713 pour lesdits biens ; à laquelle époque la taille et autres impositions se paient par lesdits possesseurs.

¹ Ajouté en marge.